

Association Suisse d'Assurances ASA

17.03.2023 - 10:00 Uhr

Réforme de la LPP : un compromis équilibré

Zurich (ots) -

L'Association Suisse d'Assurances ASA salue l'adoption de la réforme de la prévoyance professionnelle par le Conseil national et le Conseil des États lors du vote final. Elle constitue un compromis susceptible de rallier la majorité des suffrages et capable d'adapter le deuxième pilier aux évolutions sociétales et économiques.

Le 17 mars, le Conseil national et le Conseil des États ont approuvé la réforme de la prévoyance professionnelle. À l'issue de longues discussions, ils se sont accordés sur un train de mesures équilibré qui constitue un bon compromis et participe largement à asseoir la pérennité de la prévoyance vieillesse. Il comprend l'abaissement du taux de conversion LPP excessif des 6,8 pour cent actuels à 6,0 pour cent, ce qui permet de réduire la redistribution indésirable des personnes actives vers les bénéficiaires de rentes. Le renforcement parallèle du processus d'épargne compense l'abaissement du taux de conversion LPP et améliore la situation de prévoyance des personnes actives à bas salaires - en général, les jeunes et les personnes travaillant à temps partiel. " Le Parlement s'est accordé sur un train de réformes équilibré à un coût abordable, lequel est également soutenu par le secteur suisse de l'assurance ", déclare Urs Arbter, directeur de l'ASA.

L'ASA ne doute pas que les chambres aient réussi à s'entendre sur une réforme susceptible de rallier la majorité des suffrages, y compris en cas de recours fort probable au référendum. " Le peuple suisse aussi aura conscience que la réforme du deuxième pilier ne saurait être différée plus longtemps. Le train de mesures qui vient d'être voté constitue un compromis constructif et financièrement abordable en faveur d'une prévoyance professionnelle moderne."

Le processus de réforme doit maintenant être mené rapidement à son terme

La prévoyance professionnelle doit être adaptée au nouvel environnement économique et social. Ni la hausse des taux ni l'évolution conjoncturelle ne résolvent le problème du niveau trop élevé du taux de conversion LPP. " Rappelons que cette réforme importante n'a jamais eu pour objectif de relever le niveau des prestations, mais de compenser l'abaissement du taux de conversion LPP par des mesures appropriées. Il s'agissait de veiller à ce que les prestations du domaine obligatoire versées à la retraite demeurent le plus possible au même niveau ", souligne Urs Arbter. Le consensus trouvé sur ce train de réformes consiste en une étape importante vers la résolution de ces problèmes, tout en préservant le niveau des prestations du deuxième pilier. Il faut maintenant mettre tout e oeuvre pour que le processus de réforme soit mené à terme le plus rapidement possible afin que celle-ci puisse entrer en vigueur. Dans la suite du processus, l'association sectorielle des assureurs privés continuera de s'investir en faveur de la réussite de cette réforme et d'une articulation durable du deuxième pilier.

Contact:

Thilo Kleine, porte-parole, +41 44 208 28 03, media@svv.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100904538> abgerufen werden.